



J'ai un gros souci pour ma carte de séjour , j'ai besoin d'aide

Par **MALEKHU**, le **14/06/2008** à **16:48**

ma femme a lancé la procédure de divorce et je suis convoqué le 29 juillet au tribunal. J'ai un gros souci pour renouveler ma carte de séjour qui expire au mois de septembre 2008. Que dois je faire? est ce que je suis obligé de quitter le territoire français?

Par **annstef**, le **14/06/2008** à **21:35**

Va d'abord au tribunal, là au moins tu sauras pourquoi tu y vas. Les motifs du divorce. Si les motifs sont fondés et que tu as tort, le renouvellement de ta carte sera refusé. Par contre si tu n'as pas tort, tu pourras avoir une autre carte. C'est difficile à prouver qu'on est sincère, si tu n'as pas les preuves de ta sincérité, dis adieu à une autre carte.
Le vrai souci c'est que maintenant il faut atteindre les quotas d'expulsion et les affaires comme la tienne finissent en général en cacahuète.
courage

Par **MALEKHU**, le **15/06/2008** à **00:03**

merci pour ta réponse (je me permet de te tutoyer) tu me dis que je peux avoir une autre carte (c'est laquelle) si j'ai fait aucun mal. Une fois que la préfecture est au courant que j'ai un procès de divorce comment ils peuvent renouveler la carte? j'ai tort ou raison cela reste à prouver et cela prendra certainement du temps mais en attendant comment l'administration m'accordera la carte de séjour c'était ma question.
Tu me réponds à ma question avec

certitude et j'aimerais savoir qui tu es vraiment et que fais tu comme métier dans la vie es tu français(e) ou étrangère? La façon que tu me réponds me montre que tu es certainement étrangère;rnrrncordialement!

Par **annstef**, le **15/06/2008** à **13:39**

je connais beaucoup de personnes qui ont vécu la même situation, c'est pour cela que je t'apporte des réponses.rnJe suis étrangère en france.rntu auras d'abord un récépissé avant la carte et en attendant la fin du procès tu te verras attribuer plusieurs récépissés.